



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 19.10.2026 et en raison d'exécuter des travaux de débranchement d'un Schieber sur la conduite existante, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Windhof devant les maisons n° 1 et 6, ceci à partir du 27.10.2026 à 8h00 jusqu'au 28.10.2026 inclus.

Art. 1 : A partir du mardi 27.10.2026 à 8h00 jusqu'au 28.10.2026 inclus, la circulation dans la rue de Windhof à Goetzingen devant les maisons n° 1 et 6 sera réglementée comme suit :

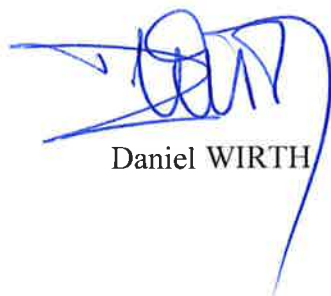
- a) rétrécissement de la chaussée;
- b) fermeture partielle du trottoir ;
- c) interdiction de stationner des deux côtés de la rue.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

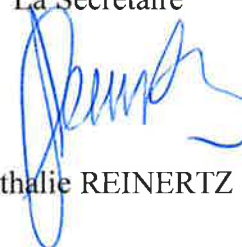
Koerich, le 19.10.2026

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre,


Daniel WIRTH



La Secrétaire


Nathalie REINERTZ